



AVIS PUBLIC

ADOPTIONS ET ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 11 janvier 2011 à 19 h, les règlements d'emprunt suivants :

1. Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure dans le parc Clément-Jetté dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve (RCA10-27006).
2. Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation (RCA10-27011).
3. Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant et des équipements (RCA10-27012).

Le 24 février 2011, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé ces règlements.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements durant les heures normales à la Mairie d'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 8^E JOUR DE MARS 2011.

M^e Julie Doyon
Secrétaire d'arrondissement